

Les crédits

Fischer venait de présenter une demande de libération anticipée en vertu de l'article 745 du Code criminel, lueur d'espoir offerte par le gouvernement libéral. M^{me} Marie King-Forest, la femme de l'agent Brian King de la GRC, a dû se battre bec et ongles pour pouvoir être entendue lors des audiences à ce sujet. Elle avait l'appui et la sympathie de nombreux amis, policiers, membres du public, médias et députés fédéraux.

Comment le gouvernement libéral a-t-il répondu à la lutte solitaire de cette victime? Quelle a été la récompense de sa famille pour avoir revécu le cauchemar du meurtre insensé de son mari par deux assassins qui l'ont tué de sang froid? Le gouvernement libéral a récompensé M^{me} King-Forest en proposant une modification mineure au projet de loi C-41, une modification qui donne aux victimes le droit de présenter une déclaration lors des audiences judiciaires visant à déterminer si les meurtriers bénéficieront d'une libération anticipée. Le tribunal a récompensé les efforts de M^{me} King-Forest en réduisant de deux ans la peine de Gregory Fischer. C'est cela la justice libérale.

Les libéraux s'apprentent à faire revivre le même supplice à M^{me} King-Forest, car Darrel Crook, l'autre meurtrier de son mari, demande aussi une libération anticipée en se prévalant de la même faille du Code criminel que nous devons aux libéraux.

• (1515)

Si les libéraux avaient accepté notre amendement pendant le débat sur le projet de loi C-41, l'article 745 du Code criminel aurait été abrogé et M. Crooks et les centaines d'autres meurtriers condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle, purgeraient la totalité de leur peine. Si notre amendement avait été accepté, M^{me} King-Forest et sa famille n'auraient pas à subir une autre audience insensée.

Sous un gouvernement réformiste, si le tribunal condamnait quelqu'un à une peine de 25 ans sans possibilité de libération conditionnelle, c'est exactement ce que purgerait ce criminel endurci. Si les bonnes âmes s'inquiètent de la réhabilitation des meurtriers, elles n'ont qu'à attendre que les délinquants aient purgé la totalité de leur peine avant de les réhabiliter. Il ne fait pas de doute qu'il importe davantage, dans la détermination de la peine, de protéger la société et de permettre aux parents de la victime de trouver la paix que de remettre un meurtrier en liberté quelques années plus tôt.

Toutes les actions de notre parti en matière de justice pénale sont gouvernées par notre principe fondamental voulant que les droits de la victime devraient l'emporter sur ceux du criminel.

Durant le débat sur le projet de loi C-37, la Loi sur les jeunes contrevenants, nous avons proposé des modifications qui auraient pour effet de mieux protéger les droits des victimes. Nous avons proposé des modifications qui auraient pour effet de mettre davantage l'accent sur le dédommagement des victimes dans la détermination de la peine. Nous avons proposé que les parents des jeunes contrevenants soient tenus responsables des crimes commis par leurs enfants, si la preuve peut être faite que les parents n'ont pas exercé un contrôle parental raisonnable. En vertu de ces propositions, les parents seraient tenus de dédommager les victimes pour les crimes contre la propriété commis par leurs enfants.

Malheureusement, les libéraux n'ont pas tenu compte de nos conseils et de nos recommandations. Ils ont voté contre nos amendements, refusant ainsi de donner plus de droits aux victimes qu'aux criminels.

Durant le débat sur le projet de loi C-41, le projet de loi sur la détermination de la peine, les réformistes ont proposé des changements qui auraient assuré la protection des victimes. Nous avons proposé que les victimes aient le droit d'exprimer leur opinion pour dire si, selon elles, le recours à des mesures de rechange convient pour le crime commis contre elles. Nous avons proposé des mesures visant à faire en sorte que la peine imposée soit proportionnelle à la gravité du crime commis et du tort causé à la victime. Nous avons proposé des changements qui auraient donné aux victimes le droit de faire des déclarations verbales sur les répercussions du crime.

Je répète que nous avons proposé l'abrogation de l'article 745 du Code criminel pour que les tueurs purgent la totalité de leur peine d'emprisonnement. Pour les réformistes, l'emprisonnement à vie veut dire à perpétuité. Malheureusement, les libéraux n'ont pas tenu compte de nos conseils et de nos recommandations et ont voté contre nos amendements, refusant ainsi de donner plus de droits aux victimes qu'aux criminels.

Durant le débat sur le projet de loi C-45, qui visait à modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les réformistes ont proposé des changements qui auraient donné plus de droits aux victimes. Nous avons proposé des amendements qui auraient permis aux victimes de recevoir une indemnisation financière directe provenant du revenu du contrevenant pendant son incarcération. Nous avons également proposé que les criminels violents n'aient pas droit à la libération conditionnelle ni à la libération d'office, protégeant ainsi le droit des victimes à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Nous avons proposé que les criminels qui récidivent après avoir obtenu une libération conditionnelle ou une mise en liberté sous condition soient renvoyés en prison pour purger la totalité de la peine imposée pour leur première infraction et la totalité de la peine imposée pour leur deuxième infraction. Et je parle ici de peines cumulatives et non de peines concomitantes.

Pour protéger les enfants, nous avons proposé d'établir un registre des agresseurs d'enfants et de le mettre à la disposition des policiers qui enquêtent sur ce type de crimes. Nous avons proposé que toutes les personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles soient tenues de purger la totalité de leur peine. Une fois de plus, le Parti libéral n'a pas tenu compte de nos recommandations. Les libéraux ont voté contre nos propositions d'amendements et contre la possibilité de donner aux victimes plus de droits qu'aux criminels.

Comme vous le voyez, le Parti réformiste fait des efforts et profite de toutes les occasions pour donner des droits aux victimes ou raffermer leurs droits, mais le Parti libéral fait la sourde oreille. Apparemment, les libéraux ne comprennent pas. Ils semblent être restés accrochés aux idées des années 1970. Ces idées sont des concepts socialistes qui ont abouti à des échecs retentissants. Les réformistes offrent généreusement leurs idées parce qu'ils sont branchés sur le sens commun des gens ordinaires.